

Fiche de Données de Sécurité
conforme à la Directive 91/155/CEE et ISO 11014-1
(voir les instructions dans l'annexe de la directive 93/112/CE)

Date d'impression: 13.06.2001
Etablie le: 17.01.2000

FDS No.: 012-00018439.0000

1. Identification du produit et de la société

Identification du produit

Nom commercial
SIKATOP 121 GRIS COMPOSANT B

Information sur le fabricant/fournisseur

Fabricant/fournisseur: SIKA S.A.
Rue/boite postale: 84 rue Edouard Vaillant, B.P.104
Code postal: 93351 LE BOURGET CEDEX
Pays: France
No. de téléphone: 01 49 92 80 00
Télécopie: 01 49 92 80 98
Information générale:
Téléphone d'urgence:

ORFILA: 01 45 42 59 59
Centre antipoison de Paris: 01 40 05 48 48
Centre antipoison de Lyon: 04 72 11 69 11
Centre antipoison de Marseille: 04 91 75 25 25

2. Composition/information sur les composants

Nature chimique du produit

Mélange de ciments, d'aggrégats et d'additifs

Substance(s) contribuant aux dangers

Nom chimique selon 67/548/CEE	Numéro CAS	Concentration	Symbole(s)	Phrases R
· ciment	65997-15-1	25 - 50 %	Xi	36/37/38,43
· Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	50 - 100 %		
· hydroxyde de calcium	1305-62-0	1 - 2.5 %	Xi	36/38

3. Identification des dangers

Dangers principaux

Xi Irritant

Effets néfastes sur la santé et sur l'environnement

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

=====
4. Premiers secours

Indications générales

Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

Après inhalation

En cas d'irritation après inhalation de poussières, faire respirer de l'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau en écartant les paupières pendant au moins 15 minutes.

Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler immédiatement le médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant.

Moyens d'extinction déconseillés

Non applicable

Risques particuliers dus au produit, à ses résidus de combustion ou aux gaz de combustion

Non applicable.

Equipement spécial de protection dans la lutte contre l'incendie

Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).

Informations complémentaires

Le produit en lui-même n'est pas combustible.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles

Eviter la formation de poussières.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Précautions pour la protection de l'environnement
Ne rejeter ni dans les égouts, ni dans les eaux.
En cas de déversement dans les eaux fluviales, le sol ou les égouts,
informer les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/récupération
Ramasser mécaniquement.
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications
du chapitre "élimination".

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation
Voir Chapitre 8 / Equipement de protection individuelle.
Eviter la formation de poussières.
Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Précautions contre l'incendie et l'explosion
Non applicable.

Stockage

Précautions pour les aires de stockage et les emballages
Conserver les emballages hermétiquement fermés, à l'abri de
l'humidité et des intempéries.

Indications concernant les stockages réunis
Conserver à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des
aliments de fourrage pour animaux.

Informations complémentaires
Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Nom chimique du composant			Réf./Pays/Année
Numéro CAS	Type		
• Quartz (SiO ₂)			
14808-60-7	VME	10 mg/m ³	
14808-60-7	VME	ml/m ³	
• hydroxyde de calcium			
1305-62-0	VME	5 mg/m ³	
1305-62-0	VME	ml/m ³	

Equipement de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène
Ne pas inhaler les poussières.
Prévoir une bonne ventilation ou une aspiration locale des postes de
travail.
Ne pas fumer, manger et boire pendant l'utilisation.

=====
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter
le travail.
Protéger la peau en appliquant une pommade.

Protection respiratoire
Masque anti-poussières.

Protection des mains
- gants en caoutchouc

Protection des yeux
- appareil de protection des yeux/du visage

Protection de la peau et du corps
Vetement de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect: poudre
Couleur: gris
Odeur: inodore

Méthode

Point d'éclair non applicable

Inflammabilité non applicable

Temp. d'auto-inflammation non applicable

Danger d'explosion Non applicable.

Masse volumique, non tassée 1.212 g/cm3

Masse volumique, tassée 1.651 g/cm3

Solubilité dans l'eau miscible

pH à 20°C non applicable

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter
Aucun à notre connaissance.

Matières à éviter/réactions dangereuses
Réactions dangereuses possibles avec :
Les acides.

Décomposition thermique et produits de décomposition dangereux
Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux
prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau:

Sensibilisation/réaction allergique possible.

Une réaction allergique peut être observée chez les personnes sensibles, même en cas de très faible concentration de produit.

Ceci est aussi valable en-dessous de la limite d'exposition déterminée.

Effets sur l'homme

En cas de contact avec la peau:

Irritation.

En cas de contact avec les yeux:

Irritation.

Peut provoquer des dommages oculaires irréversibles.

En cas d'inhalation:

Irritation.

En cas d'ingestion:

Une petite quantité peut provoquer des troubles considérables.

12. Informations écologiques

Informations complémentaires

Le produit est légèrement polluant pour l'environnement aquatique.

Compte-tenu de la basicité du produit, la faune et la flore aquatiques peuvent être menacées.

Ne pas rejeter le produit dans les égouts, les canalisations et sur le sol.

Après durcissement, pas d'effet néfaste connu pour l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Recommandations

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Voir Chapitre 15, Prescriptions Nationales.

Emballage

Recommandations

Les emballages nettoyés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

14. Informations relatives au transport

ADR/RID

Informations complémentaires

Non repris comme matière dangereuse.

=====

IMO/IMDG

Informations complémentaires
Non repris comme matière dangereuse.

IATA/ICAO

Informations complémentaires
Non repris comme matière dangereuse.

15. Informations réglementaires

Etiquetage réalisé selon la directive 88/379/CEE

Etiquetage selon la directive 88/379/CEE.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

Contient: ciment

Symbole(s)

Xi Irritant

Phrases R

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la
peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la
peau.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.

24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement
et abondamment avec de l'eau et consulter un
spécialiste.

37 Porter des gants appropriés.

Prescriptions nationales

Maladies professionnelles

Code de la sécurité sociale (L 461-1 à 461-8).

Tableau(x) des maladies professionnelles n° : 8

Tableaux publiés dans la brochure ED 486 de l'INRS.

Considération relatives à l'élimination

Elimination du produit:

Entreposer dans un centre d'enfouissement technique de classe 2.

Elimination des emballages souillés:

Eliminer par incinération dans un centre agréé.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence
de contraintes réglementaires et de prescriptions locales, relatives
à l'élimination, le concernant.

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité
correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication.
Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en
vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Tech-

=====

niques avant toute utilisation.